

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Activite

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Marque commerciale: Activite
N° de produit: B0212
Identifiant unique de formulation (UFI): 06K0-N08G-N00H-UVKA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant
Réservé aux utilisateurs professionnels.
Code produit (A.I.S.E.): AISE-C21 / nettoyeurs à haute pression.

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Secteur d'utilisation:	La description:
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit:	La description:
PC 35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégorie de processus:	La description:
PROC 0	Autres

EuPCS: PC-CLN-17.1 / Produits de nettoyage extérieur - tous types de véhicules

▼ Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Autosmart International Limited**
Lynn Lane,
Shenstone,
Lichfield
WS14 0DH Staffordshire.
United Kingdom
+44 (0) 1543 481 616
EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320
(09:00 - 17:00)

Personne à contacter: Russell Butler
Courriel: SHREQ@autosmart.co.uk
Révision: 18/07/2024
Version de la fiche de données de sécurité: 3.0
Date de la précédente édition: 17/07/2024 (2.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NCEC - Pour une assistance chimique d'urgence UNIQUEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appelez le NCEC au +44 1865 407333 (24 heures au Royaume-Uni) lors de l'appel, mentionnez "AUTOSMART 29003-NCEC"

Numéro d'appel d'urgence national: ORFILA (01-45-42-59-59)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Met. Corr. 1; H290, Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1C; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Peut être corrosif pour les métaux. (H290)
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)
Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362+P364)
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

Stockage:

-

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient:

Alcohols, C9-11, ethoxylated
hydroxyde de sodium
soude caustique

Autre étiquetage:

UFI : 06K0-N08G-N00H-UVKA

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

< 5%
· Agents de surface amphotères
· Agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant:	Identifiants:	% w/w:	Classification:	Note:
Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate	N° CAS : 51981-21-6 N° CE: 257-573-7 REACH: 01-2119493601-38-XXXX N° index :	3-5%	Met. Corr. 1, H290	
Alcohols, C9-11, ethoxylated	N° CAS : 68439-46-3 N° CE: 931-514-1 REACH: REACH Exemption Polymer N° index :	1-3%	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[19]
hydroxyde de sodium soude caustique	N° CAS : 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 REACH: 01-2119457892-27-XXXX N° index : 011-002-00-6	1-3%	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Skin Corr. 1B, H314 (SCL: 2,00 %) Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0,50 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0,50 %)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.
En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion:

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne

revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)
Les oxydes de carbone (CO / CO₂)
Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Stocker dans un récipient avec doublure intérieure.

Les compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Récipient avec doublure intérieure.

Conditions de stockage: 5 - 30°C

Matières incompatibles: Acides forts
Agents oxydants puissants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium

soude caustique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

Alcohols, C9-11, ethoxylated

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	1250 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	2080 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	87 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	294 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	25 mg/kg/jour

hydroxyde de sodium

soude caustique

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m ³

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	7500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	15000 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	7.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.5 mg/kg/jour

PNEC

Alcohols, C9-11, ethoxylated

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de marines		103.79 µg/L

Eau douce		103.79 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		14 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		1.4 mg/L
Sédiment en eau de marines		13.7 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.7 mg/kg
Terre		1 mg/kg

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de marines		945 µg/L
Eau douce		9.45 mg/L
Emission intermittente (eau de marines)		95.3 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		953 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		41.2 mg/L
Prédateurs		67 mg/kg
Terre		500 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle



Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.


Équipements respiratoires:

Type:	Classe:	Couleur:	Normes:	:
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				



Protection de la peau:

Recommandé:	Type/Catégorie:	Normes:	:
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	
Chaussures de sécurité antidérapantes		EN ISO 20344	

Protection des mains:

Matériel:	Épaisseur minimum (mm):	Délai de rupture (min.):	Normes:	:
Caoutchouc nitrile	0,2	> 120	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux:

Type:	Normes:	:
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN ISO 16321-1	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Jaune pâle
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Doux
<i>pH:</i>	13.1
<i>pH en solution:</i>	10.8 (1%)
<i>Densité (g/cm³):</i>	1,049 (20 °C)
<i>Viscosité cinématique:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Viscosité dynamique:</i>	~1 centistokes (20 °C)
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	~0
<i>Le point/l'intervalle (°C):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	100
<i>Pression de vapeur:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Sans objet
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Le matériau n'est pas combustible.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v):

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

Sensibilité aux chocs:

Non

COV (g/L):

0

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.

Capacités oxydantes:

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts

Agents oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kgbw

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant	Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Milieu environnemental :	Eau douce
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	> 100 mg/L

Produit/composant	Alcohols, C9-11, ethoxylated
Espèce :	Algues
Test :	CE50
Valeur :	<1 mg/L

Produit/composant	Alcohols, C9-11, ethoxylated
Espèce :	Poisson
Test :	CSEO
Valeur :	>1<=10 mg/L

Produit/composant	hydroxyde de sodium soude caustique
Espèce :	Poisson, <i>Leuciscus idus</i>
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	189 mg/L

Produit/composant	hydroxyde de sodium soude caustique
Espèce :	Crustacés, <i>Daphnia magna</i>
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	40-240 mg/L

Produit/composant	hydroxyde de sodium soude caustique
Espèce :	Crustacés, <i>Ceriodaphnia dubia</i>
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	40.4 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. (*)

HP 8 - Corrosif

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.



Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.


Code CED: 20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Emballages pollués

Code CED: 15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

:	14.1 ONU:	14.2 Désignation officielle de transport:	14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	14.4 PG*:	14.5. Env**:	Autres informations ::
ADR	UN1824	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C5 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1824	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C5 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1824	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	Classe: 8	III	Non	Voir ci-dessous

:	14.1 ONU:	14.2 Désignation officielle de transport:	14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	14.4 PG*:	14.5. Env**:	Autres informations ::
			Étiquettes: 8 Code de classification: C5 			pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Sans objet.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

< 5%
· Agents de surface amphotères
· Agents de surface non ioniques

Autre:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources:

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
PROC 0 = Autres
PC 35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard de la corrosion cutanée et des lésions oculaires graves est basée sur les critères de pH fournis par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Homologué par

Russell Butler

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr